

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 07 AVRIL 2017**

**Présents :** MM RAVEL Jean-Paul, DURRIS Roland, LATOUR Agnès, DURRIS Jean, FAYARD Liliane, GAUMOND Marie-Thérèse, NOUVET Christine, ROCHE Alexandre, NARDINI Philippe, BERGEAT Lionel, PALMIER David, LAURENT Florence, MEILLAND Pauline et GEORGES Pierre-Eric

**Approbation du compte rendu :**

Le compte rendu n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

**Approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget assainissement 2016:**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion du service assainissement de la commune pour l'année 2016 établi par le Trésorier de Boën et qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 89 189.69 € et un excédent d'investissement de 146 079.17 €. Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint présente le compte administratif du service assainissement 2016 qui relate les mêmes résultats. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces deux comptes.

**Approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget auberge 2016:**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion du budget auberge pour l'année 2016 établi par le Trésorier de Boën et qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 6 222.78 € et un déficit d'investissement de 166 234.92 €. Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint présente le compte administratif du budget auberge 2016 qui relate les mêmes résultats. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces deux comptes.

**Approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget auberge 2016:**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion du budget général pour l'année 2016 établi par le Trésorier de Boën et qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 53 935.43 € et un déficit d'investissement de 721.58 €. Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint présente le compte administratif du budget général 2016 qui relate les mêmes résultats. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces deux comptes.

**Vote des taux d'imposition :**

Monsieur le Maire présente les différentes simulations.

Après discussion, l'assemblée décide à l'unanimité de n'augmenter que faiblement le taux de la taxe d'habitation qui passera de 4.07 à 4.11% ce qui représentera une faible augmentation sur la feuille d'imposition. Elle décide de ne pas augmenter les taux de la Taxe foncière Bâtie et Non Bâtie.

**Vote des subventions communales :**

Monsieur le Maire rappelle la liste des subventions réellement accordées en 2016 aux associations. Le Conseil Municipal décide de reconduire les mêmes subventions qu'en 2017 pour un total de 30 230 €.

### **Vote du budget général 2017 :**

Monsieur le Maire donne la parole à Carole GENEVRIER qui rappelle les résultats de l'exercice 2016 et qui donne lecture de la proposition de budget 2017 qui s'équilibre à 355 402.85 € en section de fonctionnement et à 366 299.58 € en section d'investissement. Les grandes lignes des dépenses d'investissement sont un programme voirie de 120 000 €, l'achat de terrain pour parking, la création de la nouvelle bibliothèque, le changement des portes et des fenêtres de la salle des fêtes, la construction d'un local pour le cabinet infirmier et la réfection de la toiture de la mairie. Plusieurs de ces programmes sont suspendus au fait de la prochaine vente de l'ancien presbytère.

L'assemblée vote à l'unanimité le budget proposé.

### **Avancement du dossier de la vente du presbytère :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la promesse de vente a bien été signée devant Me Marcoux. Nous attendons la date de la signature de l'acte de vente.

### **Déplacement bibliothèque et cabinet infirmier et réflexion sur les futurs emplacements :**

Monsieur le Maire rappelle qu'en cas de vente du presbytère il faudra de déplacer la bibliothèque et le cabinet infirmier. Suite aux différents contacts pris, Monsieur le Maire propose de déménager la bibliothèque à l'école (ancienne 4<sup>ème</sup> classe au rdc et dont l'accès peut se faire en dehors de l'enceinte de l'école). Concernant le cabinet infirmier, Cité Nouvelle accepte exceptionnellement de louer pour une année renouvelable un an le studio du rdc du bâtiment rue de l'église. Le conseil municipal approuve ces propositions et charge Monsieur le Maire de leurs mises en place.

### **Compte rendu des travaux de voirie, de la Bombarde et de la THD :**

Lionel BERGEAT présente l'ensemble des travaux d'enrobé réalisé à ce jour à savoir la route du stade, la rue des peupliers, la route de la ravie, devant la mairie et l'entrée du chemin des moulières. Il reste le calage des accotements que l'entreprise Eiffage devrait faire suivre. Il est décidé de limiter la vitesse sur la route du stade à 50 km/h et de poser un stop au carrefour avec la RD6. Il est également décidé de limiter aussi à 50km/h la route du gros pin et la route de la ravie. Les arrêts seront pris et les panneaux de signalisation achetés. Un traçage sera mis en place devant la mairie.

Pierre-Eric GEORGES fait le compte rendu de la dernière réunion du Syndicat de la Bombarde et présente les chiffres du compte administratif 2016. Il donne également la lecture de la demande d'adhésion des communes de Pinay et de St Jodard. L'assemblée vote favorablement pour ces adhésions.

Roland DURRIS fait le compte rendu du chantier de la THD (fibre). L'avancée des travaux suit son cours malgré une réticence d'Orange qui ne fournit pas les poteaux initialement prévus d'être remplacés pour le support de la fibre. Le SIEL a donc décidé d'acheter les poteaux nécessaires pour ne pas retarder le chantier, c'est pourquoi vous risquez d'apercevoir dans le paysage deux poteaux côte à côte pour le déploiement de la fibre.



### **Compte rendu des travaux réalisés par les employés communaux (asst, purges, ...)**

Monsieur le Maire explique l'ensemble des travaux en dehors du quotidien exécuté par les employés communaux. Ainsi, ils ont créé le raccordement du local des jeunes au réseau d'assainissement collectif permettant la suppression du poste de relevage qui ne fonctionnait pas très bien et qui les obligeaient très souvent les lundis matin à un vidage et un nettoyage après un weekend d'occupation du local. Ils ont également profité de la présence de l'entreprise Eiffage pour réaliser deux purges sur la voirie (une à Valézy et l'autre au Clos).

Ils ont également créé un nouveau réseau d'eaux pluviales avant l'enrobé rue des peupliers et route du stade. Les employés ont également isolé les murs et le toit du local du comité des fêtes et créé une mezzanine permettant de libérer de l'espace pour le stockage du matériel.

### **Renouvellement du contrat CUI de Monsieur Chaptut**

A ce jour, pôle emploi n'a plus de budget jusqu'au 30 juin pour permettre le renouvellement du contrat CUI de M. CHAPTUT. Nous espérons que la Région va débloquer des crédits pour permettre cette demande avant la fin de son contrat dont l'échéance est le 3/5/17. Monsieur le Maire fait remarquer que si la commune ne peut plus bénéficier de contrats aidés il sera impossible de faire réaliser à M DERORY seul les travaux programmés.

### **Alignement terrain Pouilly**

Monsieur le Maire rappelle qu'il sera nécessaire de procéder à la régularisation de l'alignement devant la maison Pouilly face à la mairie.

### **Tour de garde des élections présidentielles (23 avril et 7 mai)**

Chaque élu se positionne pour tenir le bureau de vote.

### **Questions diverses :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Mme Briat a déposé une requête au Tribunal Administratif de Lyon et Mme Sarmaize deux. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à ester en justice.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mademoiselle PERRET Elodie va effectuer un stage en mairie de Trelins pendant 5 semaines sur la période du 10/4/17 au 30/6/17.

La séance est levée à 23 heures.

Trelins, le 13 avril 2017.

Jean Paul RAVEL, Maire,

